



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Philippe AUSSANT, Jean-Charles MONTEBRUN, Éric LEROSSIGNOL, Joseph QUENOILLERE, Guénaëlle BELAN, Vincent LARIVIERE-GILLET, Aline BOUVIER, France LEMAITRE, Emmanuelle LEPERE, Séverine GUYOT , Gwenaël ARTUR.

Absents excusés : Vincent ARBONA,

Absents non excusés :

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	13
<i>Nombre de Membres présents :</i>	12
<i>Nombre de Membres votants :</i>	12

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Éric LEROSSIGNOL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017 à l'unanimité

Monsieur Vincent LARIVIERE-GILLET présente au conseil le travail de la commission cimetière.

Suite à la procédure lancée lors du précédent mandat, la commune souhaite procéder à la reprise des concessions suivantes :

Emplacement	Date de l'acte de Concession	Personnes inhumés
85	néant	Famille PAIN ARRIBART QUENET
86	11 juillet 1930	SERVIN Fernande née FRANCILLON
89	27 aout 1979	Famille CARESMEL CHEVALLIER
95	26 mars 1933	FIXOT Marie
114	néant	Famille FOUREAU ROCHEFORT
188	néant	REGNAULT Florine née PINAULT
204	néant	Famille DENOVAL CHATEAUGIRON
248	néant	Famille PAGE DENOVAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON – LANCEMENT DE PROCEDURE

Monsieur Vincent LARIVIERE-GILLET présente au conseil le travail de la commission cimetière.

La commission propose de lancer une nouvelle procédure de reprise de concession pour les concessions suivantes :

Emplacement	Date de l'acte de Concession	Personnes inhumés
58 B	néant	Famille VACHER - GAREL
66	néant	Famille LEFEUVRE - CHAMPALAUNE
187	néant	Famille REGNAULT – MOUCHOUX - QUERARD

La commission ad hoc se déplacera sur les lieux le vendredi 26 janvier 2018 à 16h00 afin de constater l'état d'abandon des concessions. Les familles sont invitées à assister au constat ou à s'y faire représenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer au nom de la commune la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

13.12.17- 03

AMENAGEMENT DU BOURG – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le marché pour l'aménagement du bourg a fait l'objet d'un premier avis public à la concurrence le 13 novembre 2017, avec une date limite de remise des offres le 1^{er} décembre 2017.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} décembre 2017 pour l'ouverture des plis.

Après analyse des offres selon les critères de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant en € H.T.
1 – Terrassement – Voirie – Eaux pluviales – Eclairage public - Telecom	SASU Perotin TP	395 780.85 €
2 – Plantations, Mobiliers et ouvrages	SAS Leroy Paysage	59 807,80€
	TOTAL	455 588.65 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 28,

Vu le Procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 1^{er} décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition et décide de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot 1 : Entreprise Perotin TP, pour un montant de 395 780.85 €
 - Lot 2 : Entreprise Leroy Paysage, pour un montant de 59 807.80 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

13.12.17- 04

CONTRAT D'ASSURANCE DES BIENS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune paye actuellement environ 3500,00 € par an pour l'assurance des biens communaux.

Il présente ensuite au Conseil Municipal la proposition de la SMACL, assureur actuel. Cette proposition est de 3 174.44€ pour des prestations identiques à celles existantes dans le contrat actuel. Le faible nombre de sinistre est à l'origine de cette baisse importante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis présenté par la SMACL pour un montant de 3 174.44€

Monsieur le Maire rappelle les délibérations fixant les tarifs des différents services en 2017

	TARIFS 2017	TARIFS 2018	
CARTES DE PECHE			
Carte journalière habitant	3€	3€	
Carte journalière hors commune	6€	6€	
Carte annuelle moins de 14 ans	7€	7€	
Carte annuelle habitant	25€	25€	
Carte annuelle hors commune	60€	60€	
PHOTOCOPIES			
A4 N&B	0.20€	0.20€	
A4 Couleur	0.60€	0.60€	
A3 N&B	0.70€	0.70€	
A3 Couleur	1.40€	1.40€	
BUSES			
Buses de 300mm de diamètre	10.32€ HT/ml	10.32€ HT/ml	
CIMETIERE			
Concession funéraire 10 ans	100€	100€	
Concession funéraire 30 ans	150€	150€	
Concession funéraire 50 ans	200€	200€	
Concession pour urne cinéraire 10 ans	100€	100€	
Concession pour urne cinéraire 30 ans	150€	150€	
SALLE LA PETITE BAUSSE			
Week-end	Habitant	250€	250€
	Association	100€	100€
	Hors commune	350€	350€
Journée (de 9h à 18h)	Habitant	150€	150€
	Association	80€	80€
	Hors commune	250€	250€
Vin d'honneur (durée – 4h)	Habitant	70€	70€
	Association	Gratuit	Gratuit
	Hors commune	100€	100€
Noel et Jour de l'an	Habitant	400€	400€
	Association	300€	300€
	Hors commune	500€	500€

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2018 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour 2017.

QUESTIONS DIVERSES

1) Bulletin municipal

Monsieur le Maire annonce que le bulletin arrivera ce lundi et que les zones seront disponibles à partir du milieu de semaine pour la distribution.

2) Chauffage mairie

Monsieur LARIVIERE-GILLET informe le conseil que la cuve à fioul de la Mairie est hors service car celle-ci prend l'eau et devra être changée rapidement. Des devis sont en cours.

La séance est levée à 19h45.